



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné, à l'effet que lors de la réunion spéciale du 7 décembre 2023 à 19 h 15, sera donné l'avis de motion et le dépôt du règlement de taxation pour l'année 2024.

Toute personne intéressée est invitée à assister à cette assemblée qui se tiendra à la salle du conseil située au 260, rue Pettigrew, Saint-Léonard-de-Portneuf, GOA 4A0

Donné à Saint-Léonard-de-Portneuf, ce 30^e jour de novembre 2023.

Fait à Saint-Léonard-de-Portneuf, ce 30 novembre 2023.

Serge Allaire, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil et dans un journal local, le 30 novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30^e jour de novembre 2023.

Serge Allaire, directeur général



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné, à l'effet que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf procèdera à l'adoption de son règlement de taxation pour l'année 2024, lors d'une séance extraordinaire, qui sera tenue le 14 décembre 2023 à 19 h.

Toute personne intéressée est invitée à assister à cette assemblée qui se tiendra à la salle du conseil située au 260, rue Pettigrew, Saint-Léonard-de-Portneuf, G0A 4A0

Donné à Saint-Léonard-de-Portneuf, ce 30^e jour de novembre 2023.

Fait à Saint-Léonard-de-Portneuf, ce 30 novembre 2023.

Serge Allaire, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil et dans un journal local, le 30 novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30^e jour de novembre 2023.

Serge Allaire, directeur général



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 492-23 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

AVIS PUBLIC est par la présente donné, à l'effet que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf a adopté le règlement # 492-23 relatif à la démolition d'immeubles lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2023.

Ce règlement est entré en vigueur le 23 novembre 2023 à la suite de la délivrance du certificat de conformité par la MRC de Portneuf.

Toute personne intéressée à consulter ledit règlement est invitée à se présenter au bureau du soussigné, à l'hôtel de ville où il est déposé ou sur le site internet de la municipalité (<https://st-leonard.com/>)

Donné à Saint-Léonard-de-Portneuf, ce 30^e jour de novembre 2023

Fait à Saint-Léonard-de-Portneuf, ce 30 novembre 2023.

Serge Allaire, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil et dans un journal local, le 30 novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30^e jour de novembre 2023.

Serge Allaire, directeur général

LOISIRS



NOËL À
SAINT-LÉONARD

Venez en grand nombre!

VENDREDI, 1ER DÉCEMBRE	ÉGLISE SAINT- LÉONARD
---------------------------	--------------------------

Dès 18h!

- *Décoration du sapin***
- *Chocolat chaud, café, bouillon de poulet***
- *Chasse aux lutins***
- *Illumination du sapin***
- *Feu extérieur***
- *Musique et bricolage de Noël***
- *Jeux de Washer***



NOËL À *Invité spécial*
Saint-Léonard

2 Décembre, de 10h à 14h!

Bureau municipal, 260 rue Pettigrew

Vente de livres : Biblio Fleur de Lin (Tout est à 1\$)

Conférence de l'auteur de Pont-Rouge, Félix Marcaurrelle, dès
13h à la bibliothèque : Écrire un livre en bref

Affichage de la vidéo promotionnelle du 125e dans la salle de
conseil

*Au plaisir de vous voir en
grand nombre!*

